

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUPPRESSION DE VANNAGE ET DYNAMIQUE SEDIMENTAIRE SUR LA COMMUNE DE PONTONX-SUR-L'ADOUR (40)

A la confluence de l'Adour et du ruisseau de la Gaube, un vannage servait à l'irrigation des cultures situées en amont par submersion des parcelles. Aujourd'hui cet ouvrage est en ruine et n'a plus d'usage.

Il représente un obstacle à la continuité écologique et sédimentaire.

La restauration de la continuité au droit de cet ouvrage a été intégrée dans le Plan Pluriannuel de Gestion du syndicat.

Maître d'ouvrage : Syndicat Adour Midouze (SAM) ancien Syndicat du moyen Adour landais (SIMAL)

Entreprise / Régie : SARL SCOP EGAN Aquitaine

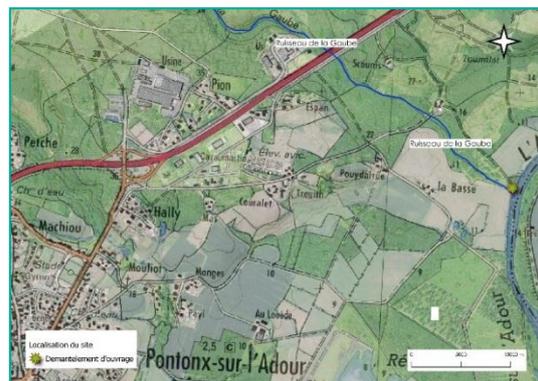
Période de réalisation et durée des travaux : juin 2021

Objectifs des travaux effectués : restauration de la continuité écologique et sédimentaire.

Espèces cibles : l'anguille, la lamproie de Planer, fluviatile et marine.

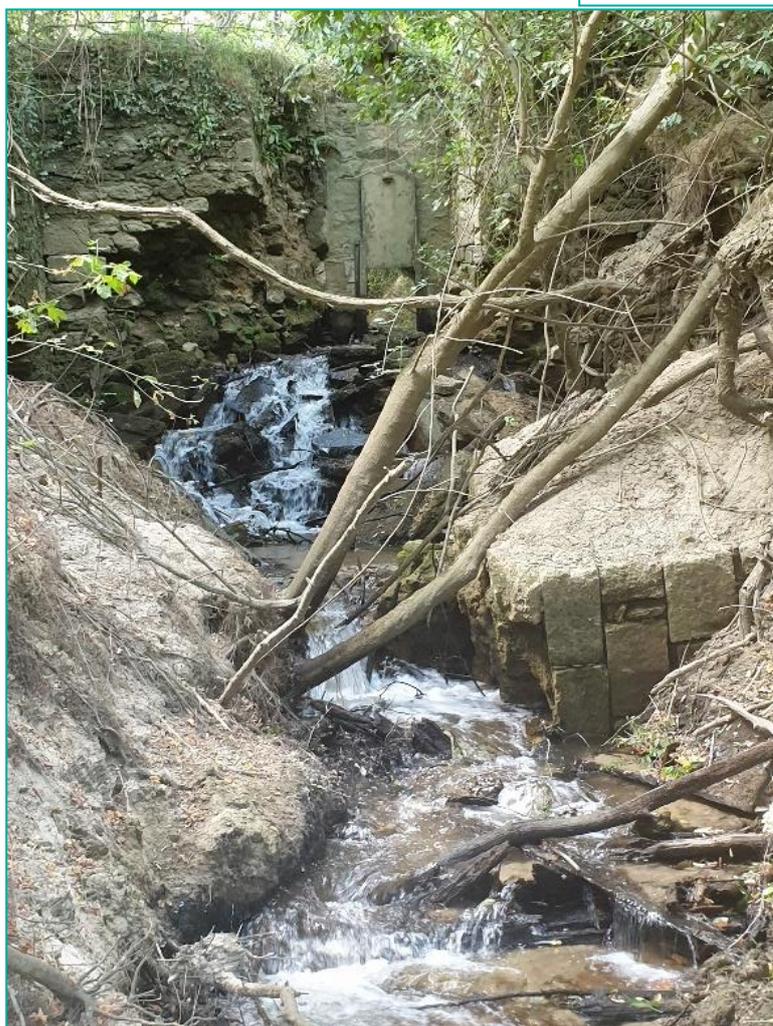
Coût total et financements du projet : 15 000 € HT

- Agence de l'Eau Adour Garonne : 30%
- Département des Landes : 30 %
- Région Nouvelle-Aquitaine : 20 %



GPS : Longitude : 43.797857 / Latitude : -0.896268

Avant / après suppression du vannage



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Etat des lieux avant / après :

Lors de la réalisation du PPG, le bureau d'étude a élaboré des plans d'état initial avec un profil en long et quelques profils en travers.

Ainsi que des plans d'avant-projet réalisés en 2017.

Avant la mise en œuvre, le Syndicat a refait un profil en long pour contrôler l'évolution du cours d'eau.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Intervention	Coût
L'aménée et le repli du matériel,	15 000 € HT
Le démontage du vannage et des murs de soutènement amont et aval, et le stockage des blocs et matériaux retirés de l'ouvrage (70 m ³ environ) Le travail du profil en long du fond du lit sur la partie aval et juste amont du vannage	
La pose des seuils de stabilisation du lit en fascine de saule (entre 3 et 8 seuils) pour limiter l'érosion régressive, avec un espacement de 5 à 10 mètres entre cache seuil,	
La mise en dépôt final des bois et des blocs, La repose des clôtures après chantier	
L'élimination des déchets de toute natures situés sur les berges et dans le lit avec mise en décharge dans un lieu approprié.	

Informations sur les aspects administratifs

Cette action s'intégrait dans le dossier d'autorisation environnementale déposé dans le cadre du dépôt global du PPG couplé à une déclaration d'intérêt général. L'évaluation d'incidence Natura 2000 a été réalisée avec l'animateur du site, cela a également été couplé d'une campagne de piégeage photos de la faune et détection ultrasonore et visuelle de chiroptères.

Informations complémentaires

Initialement, il était prévu de retravailler le profil en long du ruisseau pour restaurer une pente régulière et de réaliser une passe rustique en utilisant les blocs issus de la démolition de l'ouvrage.

Il était aussi prévu de retravailler en profil en travers au droit du vannage.

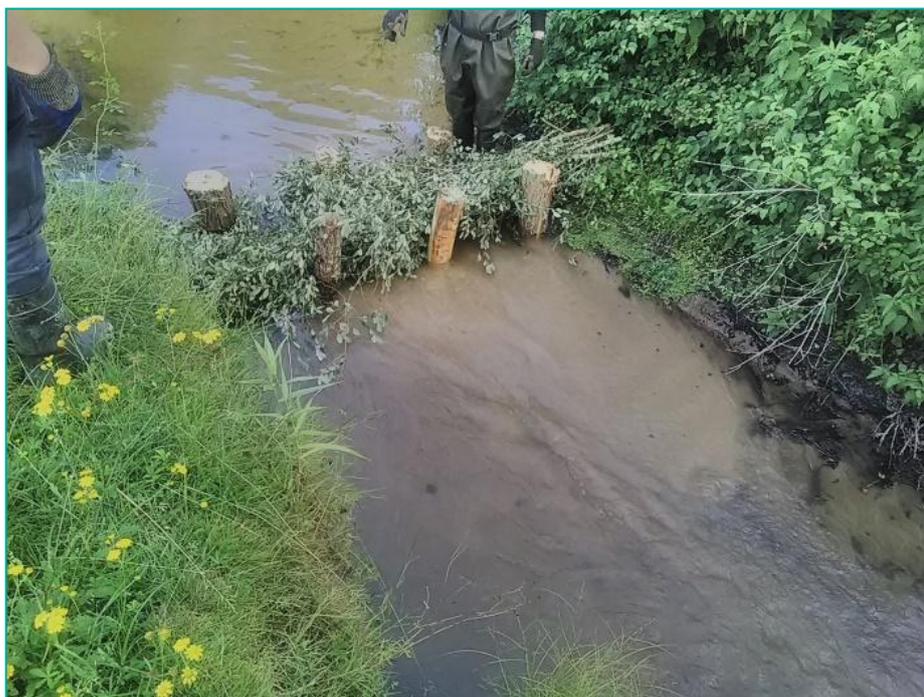
Après concertation avec les services de l'OFB et d'autres structures ayant réalisées ce type d'opérations, le parti pris a été d'intervenir en 3 phases.

1^{ère} phase : correspondant à la démolition de l'ouvrage.

2^{ème} phase : laisser l'hydraulique du ruisseau et de l'Adour refaçonner le profil en long et en travers du ruisseau.

3^{ème} phase : à l'année n+2 ou +3 ans selon l'évolution du site de réintervenir pour finaliser les profils en long, en travers et créer des zones d'écoulements diversifiés par la pose de blocs épars.

Il a été créé une série de 5 seuils de stabilisation, espacés tous les 10 mètres et situés 100 mètres en amont de l'ancien seuil du vannage. Ces seuils ont été réalisés avec des fagots de branches de saules pour retenir le substrat sableux du ruisseau.



Pose de seuil en branche de saule en amont

